



République Française  
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 38/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur MALARDEAU, Maire.

Étaient présents : Madame Claudine KELLER et Messieurs Jean-Pierre MALARDEAU, Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, René MATHIEU, Benoît BANCE, et Julien BAILHACHE.

Étaient absents excusés : Madame Claire POIRION et Messieurs Romuald AMELINE, Marc ESPIEUX et Nicolas CHAUSSIER.

Nombre de Conseillers : 12 - Nombre de présents : 8 – nombre de procurations : 0 – nombre de votants : 8

Date de convocation : 11/12/2025

Date d'affichage : 11/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Louis CHAPART

**Objet : Tarifs communaux applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** qu'il convient de modifier les tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2026,

**Considérant** que le taux d'inflation constaté au mois d'octobre 2025 est de + 1,2%,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Voix pour : 8, voix contre : 0, abstentions : 0**

- **Abroge** la délibération n° 34/2024 du 27 novembre 2024 relatives au tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025

-**Adopte** les tarifs communaux suivants avec une augmentation de 1,2% arrondie à l'euro près :

	Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2026
<b>Concession cimetière</b>	
➤ 30 ans	246 €
➤ 50 ans	427 €
➤ 99 ans	689 €

<b>Colombarium</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 15 ans</li> <li>➤ 30 ans</li> <li>➤ 50 ans</li> <li>➤ Ouverture et fermeture</li> <li>➤ Dispersion des cendres</li> </ul>	402 € 657 € 1068 € 32 € 32 €
<b>Location salle du Moulin</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Vin d'honneur (aux habitants de la commune)</li> <li>➤ Location aux habitants de la commune</li> <li>➤ Location aux extérieurs</li> <li>➤ Caution bâtiment</li> <li>➤ Caution ménage</li> <li>➤ Location de vaisselle</li> </ul>	171 € 374 € 748 € 1 037 € 259 € 91 €
<b>Location Tente (6m x 16m)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Location aux habitants de la commune pour une utilisation sur le territoire de la commune uniquement</li> <li>➤ Caution</li> </ul>	641 € 622 €
<b>Bibliothèque :</b> Prêt de livres, CD audio et DVD : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Familles (1 an d'abonnement)</li> <li>➤ Adulte (1 an d'abonnement)</li> <li>➤ Enfant : (1 an d'abonnement)</li> </ul>	21 € 11 € 9 €

-Dit que ces tarifs s'appliquent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et jusqu'à l'adoption d'une délibération les modifiants,

-Autorise le Maire à prendre tout acte et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme  
 Prunay-en-Yvelines,  
 Le 17 décembre 2025  
 Le Maire,  
 Jean-Pierre MALARDEAU



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal.

-Publiée par affichage à la porte de la Mairie le

-Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

19 DEC. 2025

19 DEC. 2025